

*Initiatives ministérielles*

Lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir en 1984-1985, la taxe de vente était de 9 p. 100. Ce nouveau projet de loi aurait pour effet de la porter à 13,5 p. 100. Cela pénalisera nos fabricants qui doivent soutenir la concurrence pour pouvoir exporter. Ce projet de loi les rendra moins concurrentiels et donc moins en mesure de vendre nos produits à l'étranger. Je voudrais rappeler certains propos tenus par le ministre devant le comité législatif au sujet du projet de loi C-20.

Il a en effet déclaré que la mesure renfermait les modifications législatives nécessaires à la mise en oeuvre des changements à la taxe fédérale d'accise et aux droits d'accise annoncés dans le Budget du 27 avril 1989. Il a ajouté que ces mesures constituaient un important élément de la stratégie fiscale mise sur pied par le gouvernement pour régler le problème de la dette publique toujours plus lourde; en répondant ainsi à la menace posée par le fardeau croissant de la dette, nous contribuons à édifier un Canada plus fort pour les générations actuelles et à venir de Canadiens.

Ce sont là de fort belles paroles, mais qu'en est-il de la réalité?

En 1984-1985, les recettes de l'État canadien étaient d'environ 70 milliards de dollars et ses dépenses atteignaient les 109 milliards, ce qui donnait un déficit total annuel de 38 milliards. Pour l'année financière 1989-1990, les recettes sont passées à 112 milliards de dollars, qu'on a été chercher dans la poche des contribuables canadiens démunis et des propriétaires de petites entreprises. Les grandes sociétés y ont contribué fort peu. Les dépenses pour cette même année financière sont passées à 142 milliards de dollars. Ainsi, nous percevons et dépensons davantage.

Selon le ministre, il lui faudrait encore davantage. Je me demande si nous ne serions pas peu à peu en train de faire comme l'Argentine, par exemple, où le gouvernement n'était pas tenu de rendre compte de ses dépenses et dont la dette étrangère est la plus importante de tous les pays d'Amérique du Sud. Si je parle de l'Argentine, c'est que, en 1949, ce pays venait au sixième rang des pays les plus riches du monde alors que, aujourd'hui, le taux d'inflation annuelle y fluctue en 300 et 400 p. 100. Si nous négligeons d'assumer nos responsabilités financières, le Canada risque de se retrouver dans la même situation.

La dette nationale frise les 370 milliards alors qu'elle n'était que de 180 milliards en 1983-1984. Le ministre des Finances a réussi à doubler la dette nationale alors que le Canada était en pleine prospérité. Il y avait du travail dans le Canada central. L'économie ne surchauffait pas dans les provinces atlantiques ni dans l'Ouest, mais il y

avait surchauffé dans le Canada central. Qu'a fait le ministre des Finances? Il a relevé les taux d'intérêt au lieu d'imposer les grosses sociétés qui ne paient pas leur juste part.

J'aimerais replacer le déficit et l'endettement dans leur perspective historique pour nous permettre de mieux les comprendre et d'adopter des solutions qui ne fassent pas qu'augmenter les pouvoirs d'imposition du gouvernement, mais qui instaurent la modération et une meilleure gestion économique pour s'attaquer au problème fondamental de la dette nationale et des dépenses fédérales.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons augmenté la dette nationale. Nous percevons plus d'argent des particuliers, ce qui fait qu'aujourd'hui chaque Canadien, enfant et adulte, a une dette d'environ 13 000 \$.

• (1240)

Sur chaque dollar de recettes publiques il faut prendre 34c. pour couvrir les seuls intérêts de la dette. Au cours de l'exercice actuel, l'argent versé en intérêts dépasse de 30,5 milliards le déficit annuel.

Le gouvernement a maintenant l'intention d'adopter une nouvelle taxe sur les produits et services qui va découler des présentes modifications à la loi. Je voudrais signaler qu'en 1969-1970 la dette nationale totalisait 17,5 milliards. Elle ne représentait que 21 p. 100 du produit national brut.

En 1988-1989, la dette nationale était passée à 350 milliards, et représentait 36 p. 100 du produit national brut. Donc, la part du produit national brut prise par la dette a presque doublé, et aucun pays ne saurait tolérer pareille augmentation.

Je dirais que les gens de l'Ouest, et surtout les Albertains, comprennent très bien quelles répercussions aura cette taxe sur les produits et services. Ils comprennent qu'elle fera grimper le taux d'inflation d'au moins 3 p. 100. Les Albertains le comprennent. Ils comprennent qu'elle fera augmenter les taux d'intérêt bancaires. Oui, ils comprennent, contrairement à ce que disent certains députés à la Chambre.

Ils comprennent également que c'est le consommateur qui paiera cette taxe sur les produits et services quand il ira se faire couper les cheveux. Les funérailles et les télécommunications seront taxées. C'est une taxe régressive. J'espère que le ministre des Finances écoutera, non pas ses collaborateurs au sein du ministère des Finances, mais les Canadiens. Ces derniers ne veulent pas de cette taxe. Ils en paient déjà. Certains d'entre eux se demandent où ils trouveront l'argent.